



“Les Débats d’EUROGIP”

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES EN EUROPE

Vendredi 14 octobre 2005

Dossier de presse

**Espace du Centenaire
Maison de la RATP
189, rue de Bercy
75012 Paris**

Relations avec la presse

ANATOME (01 55 28 19 19)
Isabelle Friedmann 06 80 84 15 37
Dominique Dellac 06 81 33 79 96

EUROGIP (0140 56 30 40)
Isabelle Leleu 01 40 56 05 65
55, rue de la Fédération 75015 Paris

SOMMAIRE

Communiqué de presse	page 2
Programme détaillé des “Débats d’Eurogip” du vendredi 14 octobre 2005	page 3
État des lieux de la santé et de la sécurité des travailleurs temporaires en Europe : des effectifs en hausse, des taux d’accident plus élevés, le point sur la directive européenne de 1991	page 5 page 6
Première table ronde : les enjeux d’une meilleure protection de la santé et de la sécurité des travailleurs temporaires en Europe	page 7
Deuxième table ronde : des exemples d’actions de prévention nationales, régionales et sectorielles en Europe	page 8
Troisième table ronde : quelle coopération entre agences d’intérim et entreprises utilisatrices pour améliorer la sécurité des travailleurs temporaires ?	page 10
EUROGIP : sa mission, ses activités	page 11

Relations avec la presse

ANATOME (01 55 28 19 19)
Isabelle Friedmann 06 80 84 15 37
Dominique Dellac 06 81 33 79 96

EUROGIP (01 40 56 30 40)
Isabelle Leleu 01 40 56 05 65
55, rue de la Fédération 75015 Paris

Communiqué de presse

“Les Débats d’Eurogip”

Santé et sécurité des travailleurs temporaires en Europe : quels enjeux ? quels progrès ?

Comment conjuguer travail temporaire et sécurité au travail ?

La question mérite d’être posée alors que le recours à l’intérim et aux CDD progresse partout en Europe et que les travailleurs concernés seraient deux fois plus souvent victimes d’accidents du travail que les autres.

Et pourtant des textes existent. À commencer par une directive européenne¹, adoptée en 1991, qui fixe les prescriptions minimales de protection de la santé et la sécurité des travailleurs temporaires. Elle a d’ailleurs été transposée dans tous les États membres de l’Union. Mais, de l’avis même de la Commission européenne, le bilan de cette mise en œuvre est “nettement insuffisant”.

En question : l’information et la formation des travailleurs temporaires ; l’accueil des intérimaires ; la “dualité” d’employeurs : agence d’intérim et entreprise utilisatrice...

C’est pourquoi Eurogip² - qui a pour mission d’animer au plan européen les actions de la Sécurité sociale en matière de risques professionnels - a décidé de consacrer la 4^{ème} édition de ses “Débats” aux enjeux d’une meilleure protection des travailleurs temporaires et aux exemples de bonnes pratiques développées dans divers pays européens.

La première table ronde posera les termes du débat, décryptera les statistiques et fera le bilan des évolutions législatives nationales, 14 ans après l’adoption de la directive européenne. La deuxième table ronde démontrera qu’il est possible de faire baisser le taux de fréquence des accidents du travail des intérimaires grâce à certaines interventions ciblées des « institutionnels ». Enfin, les expériences d’entreprises utilisatrices et d’agences d’intérim présentées lors de la troisième table ronde prouveront l’intérêt d’une réelle coopération entre elles pour améliorer les conditions de sécurité des intérimaires.

¹ Directive 91/383/CEE

² Groupement d’intérêt public créé en 1991 par la CNAMTS (Caisse nationale de l’assurance maladie des travailleurs salariés) et l’INRS (Institut national de recherche et de sécurité). Pour en savoir plus : www.eurogip.fr

Relations avec la presse

ANATOMIE (01 55 28 19 19)
Isabelle Friedmann 06 80 84 15 37
Dominique Dellac 06 81 33 79 96

EUROGIP (01 40 56 30 40)
Isabelle Leleu 01 40 56 05 65
55, rue de la Fédération 75015 Paris

Programme détaillé des “Débats d’Eurogip” du vendredi 14 octobre 2005

9h Ouverture

- Jacques Pernollet, président d’Eurogip

9h15 - 10h45 Les enjeux d’une meilleure protection des travailleurs temporaires

- Christian Welz, directeur de recherche chargé du projet : “Travail intérimaire dans une Union européenne élargie”, Fondation européenne pour l’amélioration des conditions de vie et de travail
- Denis Pennel, directeur général, Confédération européenne des entreprises de travail temporaire (EURO-CIETT)
- Laurent Vogel, chargé de recherches, Institut syndical européen pour la recherche, la formation et la santé-sécurité (ETUI-REHS)
- Françoise Berthiaume, administrateur principal à l’unité Droit du travail et organisation du travail, Direction Générale Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances, Commission européenne
- Bruce Roch, chargé de projet international « Responsabilité Sociale et environnementale » (RSE), Groupe Adecco.

Débat avec la salle

11h15 - 12h45 Les actions de prévention nationales, régionales ou sectorielles

- Hendrik de Lange, directeur, Prévention et Intérim, Belgique
- Jeannette Paul, chargée de négociation senior des “arboconvenanten”, ministère des Affaires sociales et de l’Emploi, Pays-Bas
- Philippe Bielec, ingénieur-conseil, Direction des risques professionnels, Caisse nationale de l’assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), France
Christine Roques, ingénieur-conseil, Caisse régionale d’assurance maladie (CRAM) du Centre, France
- Herbet Grond, responsable Travail temporaire au sein du comité technique « administration », Verwaltungs-Berufsgenossenschaft (VGB), Allemagne
- Roger Bibbings, conseiller sécurité au travail, Royal Society for the Prevention of Accidents (RoSPA), Grande-Bretagne
- Claude Calvarin et Michèle Lefebvre, chargées du projet “Mission intérim 3D”, Institut national de recherche et de sécurité (INRS), France

Débat avec la salle

Relations avec la presse

ANATOME (01 55 28 19 19)
Isabelle Friedmann 06 80 84 15 37
Dominique Dellac 06 81 33 79 96

EUROGIP (01 40 56 30 40)
Isabelle Leleu 01 40 56 05 65
55, rue de la Fédération 75015 Paris

13h Déjeuner

14h30 - 15h45 Les actions en entreprise

- Marie-Pierre Dawance, responsable prévention, Axa, Belgique
- Jean-Pierre Laixheau, conseiller en prévention-ergonome chargé de la sécurité des co-traitants et intérimaires au sein du département "Maîtrise des risques", Arcelor, Belgique
- Yannick Nuris, coordinateur national Prévention sécurité, Manpower, France
- Christian Gonnet, coordonnateur Sécurité et Management, Colas Ile-de-France Normandie, France

Débat avec la salle

15h45 - Conclusion

- Franck Gambelli, président de la Commission des accidents du travail et maladies professionnelles, CNAMTS, France

16h30 Conférence de presse

En présence de :

- Marie-Chantal Blandin, directeur d'Eurogip
- Jacques Pernollet, président du conseil d'administration d'Eurogip

Relations avec la presse

ANATOME (01 55 28 19 19)
Isabelle Friedmann 06 80 84 15 37
Dominique Dellac 06 81 33 79 96

EUROGIP (01 40 56 30 40)
Isabelle Leleu 01 40 56 05 65
55, rue de la Fédération 75015 Paris

Etat des lieux de la santé et de la sécurité des travailleurs temporaires en Europe

> Les travailleurs intérimaires : des effectifs en hausse

Partout dans le monde, pour une plus grande flexibilité, les entreprises font de plus en plus appel aux intérimaires.

Ainsi en Europe, plus de 2 millions de personnes travaillent dans l'intérim en équivalent temps plein. Les intérimaires représentent 4,8% de la population active en Grande-Bretagne, 3,1% aux Pays-Bas, 2% en France, 1% en Suède, 0,7% en Allemagne, 0,6% en Espagne, 0,5% en Italie (Source SETT, dossier de presse 2005).

Et d'après une étude de la Confédération internationale des entreprises de travail temporaire (CIETT-Mac Kinsey-Deloitte & Touche, octobre 2000), les agences d'intérim pourraient créer 4 millions de nouveaux emplois en Europe à l'horizon 2010. Sans compter que le travail temporaire se développe dans les nouveaux États membres de l'Union européenne, même s'il n'y est encore que peu répandu aujourd'hui.

> Les travailleurs intérimaires sont plus souvent victimes d'accidents du travail³

D'une manière générale, il est communément admis que les travailleurs temporaires sont plus souvent victimes d'accidents du travail que les autres.

Ainsi par exemple :

- en Allemagne, un travailleur temporaire sur 9 est victime d'un accident du travail chaque année, soit environ 110 accidents pour 1000 travailleurs, contre 27,85 pour les travailleurs en CDI
- en Autriche, le taux d'accidents pour 1000 travailleurs intérimaires était en 2004 de 122,31 contre 23,03 pour l'ensemble des travailleurs
- en Belgique, le taux de fréquence⁴ des accidents du travail des intérimaires en 2003 était de 71,4 contre 28,45, toutes populations confondues
- en France en 2003, ce taux était de 57,76 pour le personnel de travail temporaire contre 26,9 pour l'ensemble des salariés du régime général.

Néanmoins, certains experts estiment que le taux d'accident des travailleurs temporaires n'est pas plus élevé que celui d'un travailleur en CDI compte tenu du fait qu'il s'agit prioritairement d'un homme jeune (-25 ans), employé dans des secteurs à risques, tels que l'industrie ou le bâtiment. Autrement dit, un intérimaire de 24 ans dans le secteur de la construction n'aurait "proportionnellement" pas plus d'accident qu'un CDI de 24 ans dans le même secteur.

³ Il faut rester vigilant sur les comparaisons entre pays car il n'existe pas de définition harmonisée du travailleur temporaire, et les systèmes de déclaration des accidents du travail ainsi que les populations de référence diffèrent d'un pays à l'autre.

⁴ Taux de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt / nombre d'heures travaillées x 1 000 000

Relations avec la presse

ANATOME (01 55 28 19 19)
Isabelle Friedmann 06 80 84 15 37
Dominique Dellac 06 81 33 79 96

EUROGIP (01 40 56 30 40)
Isabelle Leleu 01 40 56 05 65
55, rue de la Fédération 75015 Paris

> Quelques facteurs d'explication

La relation triangulaire complexe - entre l'employeur de droit qu'est l'entreprise d'intérim, l'employeur de fait, l'entreprise utilisatrice et le travailleur -, le changement fréquent de lieu de travail, la situation d'apprentissage sans cesse renouvelée expliquent, en partie, la plus forte exposition des travailleurs intérimaires aux risques professionnels. En outre, du fait de leur mobilité et de la précarité de leur travail, ils bénéficient par ailleurs d'un suivi médical moins régulier.

> Quelle législation en vigueur ? Le point sur la directive européenne de 1991

La directive 91/383/CEE du Conseil (du 25 juin 1991) s'est intéressée, pour la première fois au niveau européen, à l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs ayant une relation de travail à durée déterminée ou intérimaire.

Ce texte vise, avant tout, à faire bénéficier les travailleurs intérimaires des mêmes conditions de travail que les autres : le travailleur intérimaire doit être informé, préalablement à toute activité assumée, des risques qu'il encourt. Cette information doit le renseigner sur les qualifications nécessaires ou les aptitudes professionnelles particulières qui sont exigées ; il s'agit en outre de le prévenir si une surveillance médicale spéciale est requise et si le poste de travail entre dans la catégorie de risques majorés spécifiques définis par la législation nationale.

Par ailleurs, le travailleur doit recevoir une formation suffisante et adéquate aux caractéristiques propres au poste de travail.

Les États membres avaient jusqu'au 31 décembre 1992 pour transposer la directive dans leur législation nationale. Ils ont été plusieurs à ne pas respecter ce délai. Plus grave encore : dans un document de travail de mai 2004, la Commission européenne considère, 13 ans après l'adoption du texte, que le bilan de la mise en œuvre de la directive 91/383/CEE est « nettement insuffisant ».

Relations avec la presse

ANATOME (01 55 28 19 19)
Isabelle Friedmann 06 80 84 15 37
Dominique Dellac 06 81 33 79 96

EUROGIP (01 40 56 30 40)
Isabelle Leleu 01 40 56 05 65
55, rue de la Fédération 75015 Paris

Première table ronde

Les enjeux d'une meilleure protection de la santé et de la sécurité des travailleurs temporaires en Europe

Christian Welz, directeur de recherche chargé du projet « Travail intérimaire dans une Union européenne élargie » à la **Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail**, présentera les spécificités du travail intérimaire dans les pays de l'Union, notamment les nouveaux adhérents : chiffres, pratiques, législations, avancées constatées ces dernières années.

Françoise Berthiaume, administrateur principal à la **Direction générale Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances de la Commission européenne**, fera le point sur la directive de 1991 qui régit la santé et la sécurité des travailleurs temporaires en Europe ; elle dressera un bilan de l'application de la directive dans les États membres et indiquera quelles sont les actions que la Commission européenne envisage de mettre en œuvre dans ce domaine.

Denis Pennel, Directeur général d'EURO-CIETT, la **Confédération européenne des entreprises de travail temporaire**, analysera les statistiques des accidents du travail des intérimaires à la lumière des spécificités de cette main d'œuvre ; il présentera quelques exemples de législations adoptées dans différents pays européens ; il détaillera les dispositifs de prévention mis en place par la Confédération qu'il dirige et plaidera pour un nouveau partage des responsabilités, qui permette d'impliquer davantage les entreprises qui ont recours au travail temporaire.

Laurent Vogel, chargé de recherches à l'**Institut syndical européen pour la recherche, la formation et la santé-sécurité** (ETUI-REHS), expliquera pourquoi le statut de travailleur intérimaire implique une précarité dans les conditions de travail et des risques accrus d'accident. Il pointera les insuffisances et l'imprécision de la directive européenne de 1991, pour mieux démontrer l'urgence d'une réglementation plus rigoureuse du travail intérimaire au niveau européen.

Bruce Roch, chargé de projet international, **Groupe Adecco**, présentera les actions mises en place par son groupe pour la santé et la sécurité des travailleurs intérimaires, mais aussi les particularismes des législations différentes des pays dans lesquels Adecco est présent.

Relations avec la presse

ANATOME (01 55 28 19 19)
Isabelle Friedmann 06 80 84 15 37
Dominique Dellac 06 81 33 79 96

EUROGIP (01 40 56 30 40)
Isabelle Leleu 01 40 56 05 65
55, rue de la Fédération 75015 Paris



Deuxième table ronde

Des exemples d'actions de prévention nationales, régionales et sectorielles en Europe

En Belgique

Hendrik de Lange, Directeur de Prévention et intérim, dressera le portrait d'un organisme unique : ce service central de prévention pour le secteur du travail intérimaire a été créé par arrêté royal en 1998. Son rôle est d'organiser des campagnes de sensibilisation, de réaliser des études et de mettre en place des formations. Hendrik de Lange présentera quelques-unes des actions concrètes (obligation de la fiche sur le poste de travail, campagnes de sécurité...) qui ont permis de faire baisser la fréquence et la gravité des accidents des intérimaires en Belgique.

Aux Pays-Bas

Jeannette Paul, chargée de négociation senior des « arboconvenanten », au ministère des Affaires sociales et de l'Emploi, expliquera que dans son pays, face à l'importance du travail temporaire, des conventions sur les conditions de travail, et notamment sur les questions de sécurité et de santé, sont signées, secteur par secteur, depuis 1999. Elles concernent désormais plus de 3,5 millions de salariés. Fruit d'une démarche qui a su associer l'Etat, les employeurs et les organisations syndicales, ces conventions permettent d'obtenir des résultats positifs.

En Allemagne

Herbert Grond, directeur du département Travail temporaire au sein du comité technique « administration » de la Verwaltungs-Berufsgenossenschaft (VBG) présentera certains des dispositifs innovants proposés par son service pour améliorer la sécurité des travailleurs temporaires, avec par exemple le lancement d'un guide « Travail temporaire : sécurité, santé, efficacité », pour une meilleure organisation du travail dans les sociétés de travail temporaire et un nouveau concept de formation à l'intention des managers des entreprises de travail temporaire.

En Grande-Bretagne

Roger Bibbings, conseiller Sécurité au travail à la Royal Society for the Prevention of Accidents (RoSPA), parlera des campagnes parfois un peu « choc » qui sont organisées dans le cadre de la prévention des accidents du travail. Il évoquera la recommandation ("guidance") en cours d'élaboration qui aura une valeur plus contraignante qu'une simple brochure pour encadrer la sécurité et la santé des travailleurs intérimaires. Par ailleurs, la Grande-Bretagne, premier pays employeur d'intérimaires en Europe, a pris en compte le problème particulier des travailleurs intérimaires immigrés, en élaborant des documents de sensibilisation aux questions de santé et de sécurité qui sont traduits en 20 langues.

Relations avec la presse

ANATOME (01 55 28 19 19)
Isabelle Friedmann 06 80 84 15 37
Dominique Dellac 06 81 33 79 96

EUROGIP (01 40 56 30 40)
Isabelle Leleu 01 40 56 05 65
55, rue de la Fédération 75015 Paris

En France

Claude Calvarin et **Michèle Lefebvre**, chargées du projet « Mission intérim 3D » à l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) présenteront l'outil « d'éveil » qu'elles sont en train de concevoir pour sensibiliser les personnels des agences d'intérim, les personnels des entreprises utilisatrices et les intérimaires aux problèmes de sécurité. Cet outil a pour objectif d'établir un dialogue entre ces trois acteurs de la relation de l'intérim qui, trop souvent, ne communiquent pas. Sous la forme d'un jeu interactif, il incite chacun des acteurs à prendre la place des deux autres pour mieux comprendre leurs intérêts et leurs attentes.

Philippe Bielec, ingénieur-conseil à la Direction des risques professionnels de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), déclinera ce qui se fait en France pour améliorer la santé et la sécurité des intérimaires. Il évoquera la double nécessité de mieux former les personnels des sociétés d'intérim aux enjeux de la prévention des risques, et l'urgence d'améliorer les conditions d'accueil des travailleurs intérimaires dans les sociétés qui les emploient et, tout particulièrement, au poste de travail qui leur est confié.

Christine Roques, ingénieur-conseil à la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM) du Centre, expliquera comment, suite à la mort accidentelle d'un intérimaire en 2001 dans le Loir et Cher, une action régionale sur le travail temporaire s'est mise en place. Objectif premier de cette action : obliger les entreprises de travail temporaire et les entreprises utilisatrices à travailler ensemble pour préserver la santé et la sécurité des salariés intérimaires, avec la mise en place de tuteurs, de livrets d'accueil ou encore de fiches de formation.

Relations avec la presse

ANATOME (01 55 28 19 19)
Isabelle Friedmann 06 80 84 15 37
Dominique Dellac 06 81 33 79 96

EUROGIP (01 40 56 30 40)
Isabelle Leleu 01 40 56 05 65
55, rue de la Fédération 75015 Paris

Troisième table ronde

Quelle coopération entre agences d'intérim et entreprises utilisatrices pour améliorer la sécurité des travailleurs temporaires ?

Alors qu'en Belgique, le risque « accident du travail » est assuré par des entreprises privées, **Marie-Pierre Dawance** présentera l'action menée par la **Compagnie d'assurance AXA** pour prévenir les accidents dans le secteur de la logistique. Fiches de postes de travail, rédaction de cartes d'instructions pour la manutention manuelle de charges, la commande d'un transpalette ou la conduite d'un chariot élévateur... Ce matériel de prévention est mis désormais à la disposition de toutes les agences d'intérim et de toutes les entreprises utilisatrices.

Jean-Pierre Laixheau, Cockerill Sambre (groupe Arcelor), viendra présenter la politique de sécurité mise en place pour limiter au maximum les risques encourus par les intérimaires dans un secteur d'activité, la sidérurgie, où les risques sont nombreux. De la sélection des agences d'intérim, en fonction de leurs exigences en matière de sécurité, à la mise en place, dans les entreprises utilisatrices de dispositifs d'intégration des intérimaires, l'objectif visé est de faire de l'intérimaire un travailleur à part entière qui doit être considéré comme faisant partie de « la maison » et donc protégé au même titre que le personnel titulaire.

Yannick Nuris, coordinateur national Prévention-sécurité, **Manpower**, expliquera que les entreprises de travail temporaire, ayant pris conscience qu'elles avaient un rôle à jouer pour améliorer la sécurité des intérimaires, ont conçu leurs premiers outils de prévention (tests d'évaluation des connaissances de bases, passeport de sécurité...) ; elles ont aussi voulu engager une collaboration avec les entreprises utilisatrices pour améliorer l'accueil et la formation au poste de travail. Yannick Nuris pourra faire part de premiers résultats, essentiellement sur les accidents qui surviennent dans les premiers jours de travail.

Christian Gonnet, coordonnateur Sécurité et Management, **Colas** Ile-de-France Normandie, fera le point sur les réflexions menées au sein de cette entreprise, leader mondial de construction des routes, pour améliorer la protection des travailleurs temporaires. En effet, ce secteur emploie un grand nombre d'intérimaires et se caractérise par un niveau de risques élevé ainsi qu'une multitude de sites.

Relations avec la presse

ANATOME (01 55 28 19 19)
Isabelle Friedmann 06 80 84 15 37
Dominique Dellac 06 81 33 79 96

EUROGIP (01 40 56 30 40)
Isabelle Leleu 01 40 56 05 65
55, rue de la Fédération 75015 Paris

EUROGIP : sa mission, ses activités

www.eurogip.fr

> Eurogip est un Groupement d'intérêt public **créé en 1991** par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).

> Son domaine d'action : **les risques professionnels en Europe.**

> Sa mission : animer, coordonner et développer, au plan européen, les actions de la Sécurité sociale en matière de risques professionnels.

> Ses cinq pôles d'activité :

1- Information et communication : Pour aider les partenaires sociaux et les personnels concernés de la Sécurité sociale ainsi que les entreprises à mieux connaître et comprendre les actions mises en œuvre au niveau communautaire et dans les pays européens en matière de risques professionnels, EUROGIP publie notamment un trimestriel (Eurogip infos) et une lettre électronique (l'infoMail d'Eurogip). Il organise également des conférences européennes sur des thèmes tels que la violence au travail, l'indemnisation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, le risque routier encouru par les salariés, le vieillissement au travail...

2- Enquêtes : EUROGIP réalise des enquêtes comparatives européennes sur des risques professionnels. Les rapports récemment publiés traitaient des modalités de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles et de la reconnaissance des pathologies psychiques liées au travail en Europe.

Les travaux en cours portent sur les maladies liées à l'amiante, les risques émergents ou le risque biologique en Europe.

3- Projets Par contrat, EUROGIP pilote - au niveau européen ou dans un cadre bilatéral - des projets dans ses divers domaines de compétences... Ainsi en 2004, il a remporté un appel d'offres lancé par les autorités roumaines pour les aider à "faire vivre" la loi relative à l'assurance accidents du travail-maladies professionnelles récemment adoptée et cette année, il a coordonné, pour le compte de la Commission européenne, un groupe de travail chargé de réaliser un guide des meilleures pratiques pour la mise en œuvre de la directive "travaux en hauteur".

4- Normalisation : pour une meilleure intégration de la prévention dans les normes, EUROGIP coordonne l'activité d'une centaine d'experts de la Sécurité sociale qui participent aux travaux de normalisation européenne et internationale et leur apporte une assistance : traductions, formations à la normalisation et linguistiques. Il contribue également à faire connaître les normes et leur intérêt pour la prévention des risques professionnels.

Relations avec la presse

ANATOMIE (01 55 28 19 19)
Isabelle Friedmann 06 80 84 15 37
Dominique Dellac 06 81 33 79 96

EUROGIP (01 40 56 30 40)
Isabelle Leleu 01 40 56 05 65
55, rue de la Fédération 75015 Paris

5- EUROGIP assure depuis 1992 au niveau français, par délégation des ministères du Travail et de l'Agriculture, le secrétariat des **Coordinations d'organismes notifiés** (O.N) pour la certification réglementaire des équipements de protection individuelle et des machines et, depuis 1994 au plan européen par contrat avec la Commission européenne, le secrétariat technique de la Coordination « Machines ». L'objectif de ces Coordinations est d'harmoniser les pratiques des organismes et de garantir un niveau élevé de sécurité aux produits certifiés.

> Eurogip est géré par un **conseil d'administration paritaire** associant des représentants des organisations syndicales et patronales (désignés par la CNAMTS et par l'INRS). Depuis novembre 1993, ce conseil est présidé par Jacques Pernollet, représentant du MEDEF.

> Ses **ressources** proviennent pour les deux tiers du Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles de la CNAMTS (alimenté par les cotisations payées par les entreprises) et pour un tiers de recettes issues de contrats signés avec les ministères français chargés du Travail et de l'Agriculture, avec la Commission européenne, Eurostat...

Le budget 2005 est de l'ordre de 1,37 million d'euros.

> **13 personnes** travaillent pour EUROGIP, qui est dirigé par Marie-Chantal Blandin.

Relations avec la presse

ANATOME (01 55 28 19 19)
Isabelle Friedmann 06 80 84 15 37
Dominique Dellac 06 81 33 79 96

EUROGIP (0140 56 30 40)
Isabelle Leleu 01 40 56 05 65
55, rue de la Fédération 75015 Paris